L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 FEVRIER 1890.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

DEMANDE de barbier, rue Carondelet No 6. fév 11—2f

UN garçon de 13 à 15 ans, parlant le français et l'anglais, à l'imprimerie, rue Chartres, 66. 2 fév—1f

CENT couturières habiles pour faire du linge de dessous pour dames. Celles qui donneront satisfaction auront du travail toute l'année.
ROUFF & LEHMANN,
171 South Rampart,
Près du marché Poydras.
17janv—

ON demande que les propriétaires et les agents de propriétés sachent que la compagnie du Pélican préposée au curage des fosses d'aisances (Excavating Co.) fait mieux le travail, à meilleur marché qu'aucune autre compagnie ; bureau 52 rue Carondelet.
16 janv—1m

A VENDRE.

GROCERIE et Buvette, bonne location, s'adresser D., bureau de l'ABEILLE.
9 fév—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29.259—Division A.—Attendu que Alexander B. Levy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Leon Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné, à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 fév—11 15 20

Succession de William Henry Schroeder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 29 234—Division B.—Attendu que Mme Veuve Thomas H. Groves a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Henry Schroeder, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 fév—9 13 18

Succession de Thomas J. Malone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,255—Division D.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Malone, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8fév—8 13 16

Succession de Mme A. H. Kirchhoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,806—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par le Dr W. E. Brickell et F. W. Kirchhoff, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

Succession de Thomas J. Durant.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 5,301 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph P. Hornor, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2fév—2 6 11

Succession de George Flettrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,177—Division C.—Attendu que Mme Eva Kustenmacher (née Flettrich) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Flettrich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 fév—4 8 13

Succession d'Eugène Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 28,750—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eugène Gaspard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 fév—4 8 13

Succession de James Otteson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28 3..6—Division C—Attendu que George L. Otteson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Otteson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 fév—5 11 14

AVIS AUX CREANCIERS

D. J. Searcy & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,632—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette faillite et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire et tableau de distribution présentés par John A. McLean, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette faillite, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5fév—5 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Milton H. Duncan vs ses créanciers—No 29,228—Division B—Ordre—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Milton H. Duncan soit, et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son étude No 170 rue Commune en cette ville, le LUNDI 10me jour de mars, 1890, à 11 heures A. M., afin que le pétitionnaire puisse leur soumettre un rapport de ses affaires et de voter sur son application pour sa décharge, de voter pour un syndic, et sur toutes autres questions qui pourraient leurs être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues. Et que Jos. Brewer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1890.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 fév—5 21—10 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,0..—Division —P. R. Angelovich vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter R. Angelovich soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, en cette ville, le quinze février 1890, à 11 heures A. M., afin que le dit pétitionnaire leur fasse abandon de ses biens et leur expose un tableau de ses affaires, et pour voter l'application pour sa décharge des dettes du pétitionnaire ; [illegible] et pour voter sur toutes autres affaires présentées par les dits créanciers, comme ils le jugeront nécessaire, et il est de plus ordonné que E. J. Meral, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
Signé, ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député Greffier.
12 janv—3 f au 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29 0 3—Division D—Jacob Van Wickle vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire ci-dessus nommé, Jacob Van Wickle, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. G. Simonds, notaire, en son bureau No 47 rue Carondelet, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI 17me jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1890.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15janv—3f au 17 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,164—Division A—John B. Lallande vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de l'insolvable John B. Lallande soit acceptée, qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le LUNDI 3 mars 1890, à 11 heures A. M., au No 17 Commercial Place, en cette ville, pour élire un syndic, voter sur la décharge ainsi que pour agir sur l'actif rendu et le conduite des affaires comme le jugement conviendra à la majorité; [illegible] la cour, que D. B. H. Chaffe avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou la propriété de l'insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 jan—3f au 3 mars

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transfèrera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux mécaniques supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197,741 69	
Primes maritimes	2,889 10	
Primes des rivières	1,577 07	
	$202,207 86	
A ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	
		$246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,223 95	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43	
		12,023 62
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$93,148 63	
Sur risques maritimes	2,086 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurances	38,145 53	
Primes remboursées et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	6,289 93	
		185,952 32
Profits bruts		$97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		97,364 70

ACTIF

Billets pour primes	$369 89
Primes en voie de collection	41,662 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 00
Bons lère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 14
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,364 70

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING,	JOHN THORN,
J. HASSINGER,	J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	GEO. LIEDELICH,
HERM. CURTIUS,	FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH,	JOHN G. MOLL,
	J. J. LANGLES,

12 janv—1m

Vingtième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$251,065 94	
Sur risques de marine	2,704 10	
Sur risques de rivière	3,974 97	
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenus		$333,500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 03	
Sur risques de rivière	602 83	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations	25,822 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	24,398 18	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc	30,719 47	
Déboursés		$212,693 79
		$120,806 58
A déduire:		
Primes non acquises	$60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	
		90 554 00
Bénéfice net		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	133,109 00
$64,580 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 à 95 1/2	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèque	24,384 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	8,062 09
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$405 918 34

PASSIF.

Capital	$300 000 00
Dividendes non réclamés	1,350 36
Réservé pour primes non-acquises	60,554 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000,000
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.
GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

ASSURANCES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie	$167,066 13	
Primes de rivières	2,183 68	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889	$36,039 52	
Primes remboursées et commission	19,807 00	
Réassurances	5,425 47	
		$61,272 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter—		
Intérêt, loyers et sauvetage		$17,936 83
Revenu net		$125,914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires	26,735 59	
		76,600 02
		$49,314 03
A déduire—		
Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés		$5,396 25
Bénéfices bruts pour 1889		$43,917 78
Moins—		
Pertes encourues en 1888 et payées en 1889		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques	$12,908 48
Primes en cours de collection	21,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Bataillon Washington Artillery	151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company	32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	33,388 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	42,239 42
Billets à recevoir pour primes	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,997 68
Warrants de l'Etat	83 00
Débiteurs divers	1,824 82
	$370,473 03
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts	1 306 88
Actif total	$371,779 91
Actif comme ci-dessus	$371,779 91

PASSIF.

Pertes ajustées et non ajustées	$5,110 00	
Dividendes non réclamés	286 25	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de police		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.
(Signé) N. B. TRIST, Notaire.
[Sceau.]

DIRECTEURS.

Manuel Abascal,	H. Laroussini,
A. J. Bobet,	P. Pouts,
C. T. Dugazon,	G. Pitot,
H. Gally,	Ad. Schreiber,
S. Gumbel,	C. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	J. Tuyès.

17janv—1m

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$425,699 35	
Sur les risques de rivière	22,586 57	
Sur les risques de mer	12,249 19	
		$460,535 11
A ajouter:		
Primes non acquises de 1888		102,433 94
Total des primes		$562,960 05
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		$28,906 49
Revenu total		$591,875 54
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$190,110 41	
Sur risques de rivières	16,883 63	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées	$217,593 95	
Primes remboursées, et cancellations	47,786 80	
Commissions	65,505 08	
Réassurances	25,898 44	
Taxes et licences	7,323 59	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	37,965 86	
Total des déboursés		$402,073 02
Surplus		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés	$114,588 32	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00	
Profits net	41,704 20	
		$189,792 52

ACTIF

(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir:		
En banques	$98 632 81	
Au bureau	3,923 65	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman		130,900 00
$100,240 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		149,669 80
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres collatéraux		8,506 89
Une action du capital du N. O. Board of Trade		75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		175 00
26 actions de la N.O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co		250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters		150 00
Primes en cours de perception		49,818 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,584 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.
M. T. DUCROS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): J. H. MENGE.
FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD,
MORRIS SCHWABACHER
F. G. ERNST,

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15 000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit Fonds.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890
17 janv—1m

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTS,	H. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	W. G. VINCENT,
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 fév '89—1an.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Commissaires

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 FEVRIER 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les CLUBS, et pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement des lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mutual Loan and Building Company vs Jean Fourner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 28,427—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages, lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No huit, de l'îlet No vingt quatre, borné par les rues Ste-Anne, Miro, Orléans et Galvez, d'après un plan dressé par A. Castaing, le huit février 1859, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire, en cette ville, dit lot mesure trente pieds de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond, soixante-dix-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro et soixante-dix-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de division qui le sépare du lot No dix-neuf, d'après le dit plan.

Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur du plaintif d'après acte passé pardevant John R. Legier, le 14 novembre 1889, enregistré dans le livre du bureau de transfer 129 folio 547.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
28 jan—28—fév 4 11 19 25—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Sixième District.

Succession de Mary Ann Duggan, femme de Paul J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,208.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Paul J. Christian et en faveur de Marie Louise Christian femme de J. B. Shelmire, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La moitié d'intérêt indivise de Paul J. Christian, défendeur, dans la propriété ci-après décrite, à savoir: Dix-sept lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville (anciennement paroisse Jefferson en cet Etat) et qui est connu comme Hurstville, dans l'îlet borné par les rues Arabella, Joseph, Plaquemines et Perrier, et qui est désigné comme îlet No 42 sur un plan dressé par F. N. Tourné, en date du 15 février 1860, déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, alors notaire en cette ville; les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement et les Nos 14 à 20 inclusivement; lesquels lots Nos 1 à 10 inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Joseph, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Joseph et Plaquemines et le lot No 10 l'encoignure des rues Joseph et Perrier. Les lots Nos 14 à 20 inclusivement se touchent et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot No 20 forme l'encoignure des rues Arabella et Plaquemines. Laquelle dite propriété a été acquise par Paul J. Christian de James J. Carson, par acte passé pardevant T. J. Beck, ancien notaire en cette ville, le 18me jour d'août 1869.

2° Le tout de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les propriétés et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, anciennement une partie de la paroisse de Jefferson, en cet Etat, connue comme Rickerville, et formant une partie d'un certain îlet de terre, borné par les rues St-Charles, Jeannette, Octavia et l'avenue Peters, désigné comme îlet No 53 sur un plan dressé par Benjamin Buisson et William T. Thompson, voyers, le 23 mars 1849, déposé en l'étude de Joseph R. Beard, anciennement notaire en cette ville, dite portion de terre est désignée sur un plan fait par Charles G. de Lisle le 16 mars 1869, annexé à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, notaire en cette ville, comme partie C et mesurant conformément au dit plan, (185) cent quatre-vingt cinq pieds de face à l'avenue Peters, sur une profondeur et face à la rue Jeannette de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles.

La portion de terre ci-dessus décrite a été acquise par Paul J. Christian de Mlle Mary A. May, par acte passé pardevant Selim Magner, notaire, le 19 avril 1869.

3° Le tout de la propriété ci-après décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits et privilèges qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville de Jefferson, paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet No 42 borné par les rues Plaquemines, Berlin, Chestnut et l'avenue Napoléon, et marquée B sur un plan de Paul K. Théard en date du 11 mai 1858, annexé à un acte de la même date en cette ville de la Nouvelle-Orléans et de Mme Euphrosine Bouny, notaire, et cette portion de terre mesure trois pieds et dix pouces de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure de la rue Plaquemines et l'avenue Napoléon, et est composée d'une portion de terre désignée sur le plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du trente un mars 1858, déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire, pour référence comme lots Nos 7 et 8 et cette partie du lot No 9 dans le fond. Laquelle dite propriété a été acquise par le dit Paul J. Christian de William T. Robson, par acte passé pardevant Theodore O. Stark, anciennement notaire en cette ville, le 26 juin 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 fév—10 17 24—3 10 15 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour un placement rémunératif.

Vente par le shérif d'une des plus belles propriétés de choix offerte cette saison

Vente de la propriété améliorée faisant l'encoignure N.-W. des rues St-Charles et Jackson maintenant et depuis nombre d'années occupée par Chas Ballejo comme une grocerie de première classe et comme résidence.

Leopold Weil vs Mme Vve Delphine Philips et A. V. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,1..—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent et en tout partie en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré formé par les rues St-Charles, Jackson, Carondelet et Joséphine, désignés par les numéros un, trois et formant une portion de terre mesurant quatre vingt quinze pieds onze pouces de façade sur l'avenue St Charles sur cent-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et de façade rue Jackson, la même profondeur sur la ligne qui le divise du terrain numéro quatre; quatre-vingt-cinq pieds onze pouces sur la limite inférieure;

—AUSSI:—

Un terrain situé dans les mêmes district et carré, désigné par le numéro vingt-deux, mesurant vingt sept pieds dix pouces et six lignes de façade rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds, et vingt sept pieds dix pouces et six lignes à l'arrière.

Etant la même propriété qui fut acquise par feu Philip T. Philips, en l'achetant des successions de Alex. Philips et Rosina Philips, par acte exécuté pardevant John F. Coffey, notaire, le 7 juillet 1877, enregistré au bureau des Transferts, livre 110, fol. 192.

Et étant la même propriété que les deux défendeurs ont achetée de la succession de Philip T. Philips, No ——— du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, conformément à un jugement les mettant en possession le 30 octobre 1885, enregistré au bureau des Transferts, livre 128, folio 533.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans,
5 fév—5 12 19 26—5 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété améliorée de choix, connue comme le No. 270, rue Thalie, entre Baronne et Dryades.

Samuel Weil vs. Ferdinand Caspar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,139.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Thalie, Dryades et Melpomène, désigné par le No dix sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 16 mars 1848, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire public en cette ville, comme plan No 33; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Thalie, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant. Les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 270 rue Thalie.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de la veuve et les héritiers de John Sewell, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire public, en cette ville le 27 février 1879.

Titre enregistré au Bureau des Aliénations dans le Livre 110, folio 720.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 24—mars 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

George D. Geddes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,029—En vertu d'un ordre de vente daté le 6 janvier 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les dépendances, accessoires, droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Erato, Thalie, Bacchus et Apollo désigné comme lot numéro quatre sur un plan dressé par C. A. de Armas, député voyer général, en date du 4 septembre 1856, déposé en l'étude d'Octave de Armas notaire, lequel dit lot mesure, en pied américain, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes égales et parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 jan—13 20 27—fév 3 10 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Victoire Tio, veuve de Dorestan Brustié.

No 28,985.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1890, pour le compte de la dite succession:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le No 1 dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 19 pieds 11 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Johnson, et formant l'encoignure.

Conditions—Comptant à l'adjudication.
Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

No 28,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 138, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rendon et Banks, désigné comme lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 janv—15 18 25—1 8 15 fév

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance pour les Laitiers.

Propriété vacante dans le Troisième District à l'encan.

Succession de Sebastian Pablo.

No 26,422.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—Bureau 38 rue Royale.—Le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 23 janvier 1890.

Il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à sa voir: 1° Quatorze lots de terre dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 4 inclusivement et 17 à 26 inclusivement, de l'îlet No 35 (maintenant l'îlet No 788) borné par les rues Clouet, Prosper, Louisa et Solidelle, sur un plan dressé par Pueyo et Cosnier, le 10 avril 1845, et déposé comme plan No 2 dans le livre de plans No 7, au bureau de A. Ducatel, notaire, et ayant les dimensions suivantes, à savoir: le lot No 1 a 42 pieds 11 pouces de face à la rue Clouet sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et face à la rue Prosper, dont il forme l'encoignure. Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Prosper sur 170 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 4 a 38 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Prosper sur 170 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 17 a 38 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Solidelle sur 170 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos 18 et 19 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Solidelle sur 170 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Et les lots 20 à 26 inclusivement, mesurent, chacun 42 pieds 6 pouces de face à la rue Clouet, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Clouet et Solidelle.

2° Deux lots de terre situés dans le Faubourg Tremé, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet No 16 (actuellement No 1516), compris entre les rues Bruns, White, Abadie et Orange, sur un plan dressé par A. d'Hémécourt, le 12 octobre 1847, et déposé au bureau de L. Hermann, ex-notaire; les dits lots mesurent, chacun, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Broad, sur 100 pieds de profondeur.

Termes de la vente—Comptant: 10 pour cent payé comptant sur les lieux pour lier la vente, les taxes de l'année courante, 1890, seront payées par l'acquéreur.

Actes de vente pardevant Jno. R. Legier, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er fév—1 15 22—mars 1 8

PAR STEPHEN J. DERBES.

VENTE POSITIVE A L'ENCAN

De la propriété de valeur connue comme la BRIQUETERIE ROY, ETABLIE DEPUIS PLUS DE 50 ANS, Située dans la paroisse St Bernard à peu près distante au dessous du terminus des chars Remparts et Dauphine.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale. Il sera vendu SAMEDI, 15 février 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles.

Un morceau de terre de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans la paroisse St-Bernard à peu près un quart de mille au dessous de la limite de la ville, mesurant à peu près un arpent de face au fleuve Mississippi sur 80 arpents de profondeur.

Les améliorations comprennent:

1° La résidence principale, qui est une bâtisse à un étage ayant six chambres et un cabinet et une galerie presque tout autour.

2° Une bâtisse en briques à deux étages.

3° Six cabines de plantation, bureau, une écurie en briques contenant 20 stalles, un hangar pour recevoir sur un côté et un grand hangar de l'autre côté, citerne, arbres fruitiers, etc.

Aussi—

Hangars et étagères avec une capacité de 200,000 briques, deux fourneaux avec une capacité de 130,000 briques chacun. Trois pétrins.

La capacité annuelle de la briqueterie étant de deux millions et demi de briques.

Un canal pour flotter le bois de cyprières, le dit canal arrivant à 600 pieds des fourneaux. Ensemble avec tous les accessoires, mules, vaches, veaux, wagons, brouettes, meubles de bureau, etc., servant à la manufacture des briques, etc. 40 arpents de la dite terre étant cultivés.

Conditions—Six mille cinq cents piastres ($6,500) comptant. la balance à un et deux ans, partie égales, avec 8 pour cent d'intérêt, privilège de vendeur, assurance et toutes les clauses de sécurité.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, 138 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur, qui devra en plus de son comptant assumer les taxes de 1890.

Le vendeur se réserve le droit d'occuper l'endroit pendant deux mois après la vente afin de compléter la cuisson et l'expédition de la dernière fournée de briques.

Le pâturage sera loué à bail jusqu'au 30 juin 1890.
19 jan—19, 26—fév. 1, 8, 15.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 13me jour de janvier 1890, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir:

Interdiction de Henry J. Francke—No 28,181—Division D.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Jno. F. C. Waldo, avocat pour le plaignant, E. N. Whittemore, avocat pour le défendeur. Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, et pour les raisons verbalement assignées par la cour la loi et les témoignages étant en faveur du pétitionnaire;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant le dit Henry J. Francke aliéné et d'être incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété et que conséquemment il soit et est par le présent interdit pour toutes fins et moyens. Il est de plus ordonné et décrété que les honoraires des médecins E. T. Shepard et S. R. Olliphant, experts médicaux, soient fixés à vingt cinq dollars chaque et que les honoraires de E. N. Whittemore, avocat du défendeur, soient fixés à trente-cinq dollars et que les dits honoraires soient taxés comme frais dans cette affaire et que tous les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 janvier 1890.
Jugement signé le 17 janvier 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 29ème jour du mois de janvier en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt dix.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
31 janv—fév14—mars 1er

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7ème jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Interdiction de Angèle Candide Avinene, femme de Michael Hoeffner, No 27,787, Division "D".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, T. L. Bayne J, pour le demandeur, Félix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts enliasses dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons oralement données.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Avinene la déclarant incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens; que Michael Hoeffner soit nommé curateur pour administrer ses biens et soit tenu de se conformer avec les formalités prescrites par la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 15 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt Neuf.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
20 oct—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Edward Keena vs ses Créanciers—No 28,872—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Keena, insolvable dans cette affaire soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Andrew Hero, notaire, en cette ville, en son bureau No 17 Place Commerciale, le MERCREDI, 12ème jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 9 janvier 1890.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
10 janv—3f au 12 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 11 février 1890, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente.
11 fév—1f

PAR D. E. MORPHY

Groceries, groceries, etc.

Stock complet de marchandises.

Milton H. Duncan contre ses créanciers.

No 29,228—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 17 février 1890, à 11 heures du matin, dans le magasin de grocerie situé au coin des rues Washington et Chippewa, en vertu d'un ordre daté du 5 février 1890 de l'Hon. juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé.

Tout le stock de marchandises contenu dans le magasin ci-dessus—en bloc ou en lot au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant sur les lieux.
7 fév—7 13 15 16

Chevaux! Chevaux! Chevaux!

Ch. Desforges contre ses créanciers.

No 28,890—Division A—Cour Civile du District, paroisse d'Orléans.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 11 février 1890, à midi, aux écuries de W. S. Leonard, No 70 rue Baronne, conformément à un ordre daté, le 31 janvier 1890, de l'honorable juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé.

Deux (2) chevaux.
Conditions: strictement comptant.
1er fév—1 5 10 11.

Chevaux et wagons de grocerie.

Edward Keena contre ses créanciers.

No 28,872—Division D—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 11 février 1890, à midi, aux écuries de W. S. Leonard, No 70 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 31 janvier 1890, de l'Honorable juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé—

Trois (3) chevaux.
Deux (2) wagons de grocerie.
Conditions—Strictement comptant.
1er fév—1 5 10 11.

PAR E. CURTIS

ANNONCE JUDICIAIRE.

RICHES MEUBLES DE MAISON, ETC

Succession de Samuel P. Blanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 25,301.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau No 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Hon. Albert Voorhies, juge, daté du 30 janvier 1890, à moi adressé, je procéderai à vendre, le JEUDI, 13 février 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, Nos 28 et 30 rue du Camp (établissement Hansell), de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison et effets, consistant en magnifiques meubles de salon et de chambre à coucher, principalement des fabriques Mallard et Siebrecht, ameublement en chêne antique élégamment sculpté pour salle à manger, piano "Westermayer," miroirs, tables decentre, gravures et ornements, casiers pour livres, stores, etc.

Aussi une bibliothèque de nombreux livres de lois d'une grande valeur

Et le jour suivant VENDREDI 14 février 1890, je vendrai, en vertu de l'ordre ci-dessus, sur les lieux No 63 rue Carondelet, coin Perdido, au premier, (Bureau de l'ancienne raison sociale de Blanc & Butler)—

Un lot de meubles de bureaux.

D'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
4 fév.—4, 8, à date.

ANNONCE JUDICIAIRE

Articles de fantaisie et Notions

Sol. S. Levy vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 28 952.

PAR E. CURTIS Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, T. C. W. Ellis, juge, je procéderai à la vente le SAMEDI, 15 février 1890, à 11 heures A. M. sur les lieux, No 167 rue du Canal, près Bourgogne—

Un lot de Notions et articles de fantaisie. D'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
1 fév—1 9 14 15

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour Effectuer un Partage.

Propriété Améliorée de Choix

RUE GRAVIER, PRES CLAIBORNE.

In re Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll, vs A. D. Driscoll et als.

No 26,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1890 et signé le 17 janvier 1890 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B. Dossier No 26 952 dans l'affaire de Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll versus A. D. Driscoll et als, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Claiborne, Gravier et Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan de C. A. Hedin, ingénieur civil, conformément au dit plan, le dit lot mesure 28 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds 2 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 365 de la rue Gravier et consistent en une jolie et confortable résidence en bois subdivisée en deux étages, couverte en ardoises, avec galerie devant et de côté, une bonne maison en bois à un étage (3 chambres) dans le fond, 2 cuves, la cour en partie pavée, etc., un bon placement d'argent, et commandera toujours un bon loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. Bendernagel notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courant
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans Premier District, près du Marché Claiborne.

Succession de George Bairnsfather.

No 27,526—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Claiborne, Gravier et Willow ou Ste-Adeline, désigné par le No 5, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 21 octobre 1867, et déposé en l'étude de J. ... Augustin, notaire, et mesurant 27 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 1.0 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par le No 372 rue Commune et consistent en une maison de bois à un étage, jolie et bien bâtie, subdivisée et occupée par une pharmacie et tenue par Henry Greff.

Les améliorations du fond sont une grande bâtisse à deux étages subdivisée comme résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à un ou deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, ensemble avec hypothèque, assurances et les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
1er fév—1er 8 15 22—mars 1er 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage comme demeure, rue Moralès, près des Champs-Elysées.

Quatorze actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

Succession de Antonio Canet et épouse.

No 28,282—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Moralès, Urquhart, Français et Champs Elysées, mesurant, à la mesure, américaine, 30 pieds de face à la rue Moralès sur une profondeur de 60 pieds, mesure française. Les améliorations, connues comme le No 497 rue Moralès, comprennent un joli cottage en bois, cuisine dans le fond, hangar, citerne, etc, bonne entrée pour voiture. Bonne occasion pour des personnes ayant peu de moyens.

Quatorze actions du fonds capital du Merchants' Mutual Insurance Company.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
19 jan—19—fév 1 8 15 22—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

A CARROLLTON.

Un joli cottage en bois avec quatre lots de terre.

Coin des rues Troisième et Burdette.

Succession de Catharine Dillon, décédée.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 3 février 1890, Dossier No 28 796, pour compte de la succession de Catharine Dillon, décédée, il sera vendu à l'encan—

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No 123, borné par les rues Burdette, Adams, Troisième et Zimple, qui sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, et contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 1 formant le coin des rues Burdette et Troisième.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 131 rue Burdette, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la cour; la maison est bien tapissée, la cour pavée, à des fleurs et arbres fruitiers, citernes, etc.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre. 10 0/0 payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant Hewes T. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 fév—6 9 16 23—2 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carré de terre de valeur dans le Sixième District.

Dans l'affaire de Pierre Godefroy Bouny, un mineur.

Aux conditions faciles—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 23 janvier 1890, Dossier No 28, 848, dans l'affaire du mineur, Pierre Godefroy Rosilius Bouny, à l'encan il sera vendu—

Un certain carré d'îlet, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré No 57, borné par les rues Broadway, Chestnut, Félicité et Louisa, et ayant quatre terrains qui mesurent ensemble 300 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Chestnut et 240 pieds de façade sur chacune des rues Félicité et Louisa.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un an ou en deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de la vente, avec hypothèque spéciale en faveur du vendeur, ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—2 9 16 23 fév—1er mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Troisième District.

Un cottage à double corps de logis, rue des Arts.

Un cottage et cinq lots de terre, rue Claiborne.

Une vieille bâtisse, Avenue Washington.

Dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Meischer et als.

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", rendu le 29e jour de janvier 1890 et signé le 30e jour de janvier 1890, Dossier No 28,7.., dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Meischer et als, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 14, de l'îlet No 641, borné par l'Avenue Lafayette, les rues des Arts, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Villeré (anciennement Urquhart) lequel lot mesure 34 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, à double corps de logis, recouvert en ardoises, connu comme le No 70 rue des Arts, ayant 2 chambres, cuisine et citerne de chaque côté.

RUE CLAIBORNE.

2° Cinq lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, et désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 de l'îlet No 645 borné par les rues Claiborne, Robertson (anciennement St-Jean-Baptiste), Marais et Arts, lesquels lots mesurent ensemble 150 pieds de face à la rue Claiborne, soit chacun 30 pieds 10 pouces et 2 lignes. Le lot No 10 mesure 120 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 11.

Les améliorations comprennent: Un cottage, Granges, Hangars, etc., convenable pour une vacherie de beaux arbres ombrageux.

AVENUE WASHINGTON.

3° Un lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 644 borné par l'Avenue Washington, les rues Musique, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Claiborne (anciennement Avoid) mesurant 30 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à l'Avenue Washington, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent: Une vieille bâtisse, barrières et citerne.

Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles toutes plus ou moins, et en mesure américaine, conformément au titre de propriété et tel que peut être vu à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans, en billets de crédit portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, avec hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles. L'impôt payable comptant sur les lieux. Les acquéreurs assumeront en outre de leurs enchères la taxe de 1890.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
12 janv.—12, 19, 26—fév. 2, 9, 15.

PAR J. V. GOURDAIN.

VENTE SANS LIMITE

De deux lots de terre avec une maison double et cuisine dans chacune d'elle, portant les numéros municipaux 215 et 217, Promenade Carondelet, formant l'encoignure de la rue Johnson.

Faisant face au Canal Carondelet (Vieux Bassin.)

Bien situés pour faire un commerce.
Seront vendus en bloc.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro municipal 215 dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Johnson, Galvez et St Pierre, mesurant 31 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la Promenade Carondelet 86 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Johnson, 89 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, 31 pieds 2 pouces 5 lignes dans le fond. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois double avec deux chambres de chaque côté, galerie et cabinets, cuisine en bois dans le fond, ayant deux chambres.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 217 et adjacent à la propriété ci-dessus mentionnée, mesurant 31 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la Promenade Carondelet, 89 pieds 3 pouces sur la ligne de division du lot No 1, 91 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, 31 pieds 2 pouces 5 lignes dans le fond.

Les améliorations sont les mêmes que celles mentionnées ci-dessus

Termes et conditions.—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la partie du crédit s'il y en a à un an en billets garantis par lien et hypothèque de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles. 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er fév—1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Propriété dans le Premier District.

Maison double No 70 rue Miro, entre les rues Commune et Gravier.

No 27,507.—Gustave Mazzei vs Mme Vve M. Antoine, et als.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 février 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 12 décembre 1889, signé le 17 décembre 1889 il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un morceau ou une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Galvez, Gravier et Miro, étant l'îlet 45 sur un plan général dressé par Joseph Pilié, ex-voyer, déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire, et mesurant 46 pieds 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de 132 pieds, 3 pouces 5 lignes, composé de tout le lot No 14 et de la moitié du lot No 13 sur le plan ci-dessus mentionné.

La dite propriété devant être vendue sujette à l'habitation qui s'y trouvent et qui peut exister en faveur de la veuve de Pierre Antoine, décédée.

Les améliorations comprennent une maison double avec deux chambres de chaque côté, cuisine attachée à la maison avec deux chambres, citernes, etc.

Conditions—Comptant.
Les taxes de 1890 seront payées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 janv—11 14 18 25—fév 1 8 15

AVIS

Demande de Terres Boisées.

J'ai des acheteurs pour 100,000 acres de Terres marécageuses plantées de Cyprès et 100,000 acres de Terres plantées de Pins. Les titres devront être parfaits. Envoyez les descriptions complètes et correctes à
W. H. HOWCOTT,
193 rue de la Commune.
8 janv—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin en briques de valeur, No 53 rue Tchoupitoulas entre Natchez et Poydras.

Propriété de batture de valeur.

Huit lots de terre de choix, rues Tchoupitoulas et Water entre Washington et Sixième.

Deux lots de terre de choix, coin des rues Tchoupitoulas, Water et Sorapuru.

La résidence en bois à deux étages, 342 rue Dauphine immédiatement après la rue Esplanade.

Un grand morceau de terre pour jardin, en arrière de la propriété ci-dessus.

Dans l'affaire de

Andres Molinary vs Mme Lola Fatjo, femme de James A. Planchard et son mari et als.

Vente pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 8 mars 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 21 janvier 1890 et signé le 27 janvier 1890, Dossier No 28,759 dans l'affaire de Andres Molinary vs Mme Lola Fatjo, femme de James A. Planchard et son mari et als, et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la même cour Division C, daté le 3 février 1890, Dossier No 27,8.0, la succession de Domingo Fatjo en faveur des mineurs Lilly et Arthur Fatjo, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

QUATRIÈME DISTRICT.

Rues Tchoupitoulas et Water, entre les rues Washington et Sixième.

1° Huit lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Public, les rues Water, Sixième, Washington et Tchoupitoulas, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Les lots Nos 1, 2, 3 et 4 faisant face à la rue Water et les lots Nos 5, 6, 7 et 8 qui se trouvent en arrière, faisant face à la rue Tchoupitoulas, lesquels dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit:

Le lot No 1 mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public et à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 82 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Washington, et 82 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 2. Le lot No 2 mesure 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1, et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public ou la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 6 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 4 et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne le divisant du lot No 2. Le lot No 4 mesure 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 6 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 3, 81 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Sixième. Le lot No 5 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 81 pieds 8 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Sixième et 81 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 5, 82 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne le divisant du lot No 7. Le lot No 7 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes dans le fond, sur 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 6, et 82 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 8. Le lot No 8 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 et 82 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Washington.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une maison en bois, à double étage, en briques, couverte de fer corrugué sur le lot rue Tchoupitoulas, et un cottage en bois faisant face à la rue Water, et tout le bel entrepôt de charbon, etc., et formant ensemble ce site pour un manufacture qu'on ne saurait trouver mieux ensemble.

Coin des rues Tchoupitoulas, Water et Sorapuru.

2° Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et avantages, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Sorapuru et Pleasant, désigné par les Nos 6 et 12, et formant ensemble une superficie:

Le terrain No 6 ou 13 forme le coin des rues Sorapuru et Water, et le terrain No 12 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Sorapuru, 31 pieds et 5 pouces de façade sur la rue Water sur une profondeur de 89 pieds 1 pouce et 7 lignes du côté le plus rapproché de la rue Sorapuru.

Le terrain No 5 ou 12 mesure 29 pieds 2 pouces de façade rue Tchoupitoulas, 31 pieds 7 lignes de façade rue Water sur une profondeur de 89 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du terrain No 6 ou 13, et 85 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Première.

Magasin en briques à trois étages No 53 rue Tchoupitoulas, entre Natchez et Poydras.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Magazine, Natchez et Poydras, désigné comme le terrain No 12 et mesurant 21 pieds et 3 pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages solidement construit avec fenêtres à l'épreuve du feu, colonnes en fer, corniches en granit, en parfait état.

DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Une maison de résidence en bois à deux étages No 342 rue Dauphine, près Esplanade.

4° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Dauphine, [ci-devant Grandshommes] et Bourbon [ci-devant Bag-telle] désigné par la lettre A et mesurant 20 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois à deux étages, bien construite, avec dépendances à deux étages, portant le No 342 de la rue Dauphine, et a 10 ou 12 chambres, installations à gaz partout, citerne, auvent, etc.

Vastes terrains sur à l'arrière.

5° Un morceau de terre ensemble avec l'un ou toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré précédemment décrits désigné par la lettre B et mesurant 44 pieds de côté et de parallèle à la rue Dauphine, sur une profondeur d'environ 65 pieds, 4 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine. Ce terrain est au centre d'un carré, il est riche en plates-bandes et est à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite; aussi derrière les maisons de "rés dence" des juges Lavillebeuvre, de l'Hon. Chs. F. Claiborne de M Jules Tuyes et d'autres messieurs connus, et est une excellente terre pour jardin ou lieu de récréation.

Toutes ces mesures sont plus ou moins américaines et sont d'après des plans que l'on verra sur les lieux de la vente.

Conditions—Pour l'intérêt de deux mineurs, Lillie et Arthur Fatjo, soit deux septièmes (2/7) de la moitié indivise de toute la propriété à des échéances de un et deux ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente. hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, pour du comptant requis, et pour le reste de la propriété un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et toutes les autres clauses de sécurité. Tous les billets de crédit seront divisés en coupons à la convenance des personnes y présentes. Les différents acquéreurs assumeront la taxe de 1890 en outre de leurs enchères et feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 fév—5 9 16 23—mars 2 8.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de choix sur la batture faisant face au débarcadère des bateaux de la rue Canal.

No 9 rue Delta et No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, attenant aux établissements de MM. Couery, Leathers et Hudy et autres.

Vente à l'encan. A crédit.

Succession de Jesse K. Bell.

No 28,091.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 20 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir—

Le magasin en briques à trois étages No 9 rue Delta et s'étendant à travers l'îlet, et le No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 1 A, borné par les rues Canal, Gravier, Front et Delta. Le lot est désigné par le No 6 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville en date du 21 mai 1860, déposé pour référence en l'étude de Wm J. Castell, ancien notaire, et mesure 25 pieds de face à la rue Delta, la même largeur et façade à la rue Front sur 137 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1890, et déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, Esq., notaire.
25 jan—25—fév 1 8 15 22—mars 1